

SNUipp-FSU
Prad ar Rouz
71 av J Le Viol
29000 QUIMPER

le 16/10/2014

à
Madame l'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique
des services de l'Education Nationale
1 Bd du Finistère
29000 Quimper

Objet : remise des élèves à la fin des cours

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Nous avons été saisis par nos collègues de Brest ville d'un dysfonctionnement lié à la grève des personnels municipaux.

En effet le service de cantine n'étant pas assuré dans certaines écoles, il a été demandé aux enseignants d'assurer le service de midi auprès des enfants concernés.

La municipalité contactée fait état d'un courrier de vos services mentionnant la circulaire 2014-188 sur le règlement départemental type et ses références au code de l'éducation.

Si ce texte évoque bien les conditions de remise des élèves aux familles, qui doivent être notamment portées au règlement intérieur de l'école, rien n'indique que les enseignants doivent assurer la pause méridienne auprès des élèves.

Les solutions de médiation évoquées concernent le cas général où une, ou des familles ne respecteraient pas les horaires de l'école, allant jusqu'à un signalement pour information préoccupante auprès du Président du Conseil Général.

Cette situation régulièrement prévue dans les textes et dans les règlements ne peut être comparée à une situation ponctuelle due à un service régulier non assuré exceptionnellement qui aurait pour effet de faire reporter les conséquences d'un légitime droit de grève d'une catégorie de personnels, municipaux, sur une autre catégorie de personnel, fonctionnaires d'Etat, professeurs des écoles, dont ce n'est pas la mission (restauration) et sur un horaire qui n'entre pas dans les obligations réglementaires de service.

De plus se pose un réel problème de responsabilité à tous les niveaux, y compris sanitaire.

Il s'agit donc pour nous d'une interprétation restrictive et inadaptée du texte en vigueur.

Vous comprendrez bien Madame l'Inspectrice d'Académie que nous engageons nos collègues à ne pas se placer en situation de difficulté réglementaire et vous demandons de bien vouloir intervenir auprès de la municipalité de Brest, afin que ce problème soit réglé par les services de la mairie.

Je vous prie d'agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour le SNUipp-FSU
Sabrina Manuel